

Appel d'offres VILLE DE MONTRÉAL

Service de la Gestion et de la Planification Immobilière Direction de la gestion des projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : IMM-15850

Descriptif : Réfection de la toiture et travaux divers à la station de pompage et au réservoir d'eau potable de Pointe-Claire, sur le boulevard Brunswick, chemin privé (entrée côté Sud entre la rue du Syrah & avenue de l'Hermitage), Pointe-Claire Qc,

Date d'ouverture : Mardi le 7 mars 2023 à 13h30.

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@montreal.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du mercredi 1er février 2023

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le *mardi 21 février 2023 à 13h30*, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@montreal.ca. Les visites auront lieu : le 13,14,16,20,21 et 23 février 2023 inclusivement, selon l'horaire suivant : en avant-midi entre 8h30 et 11h30 et en après-midi entre 13h30 et 16h30.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 1er février 2023

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat

Journaux de publication : Le Devoir X Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui _____ non X
Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? _____